

PLAN
VÉLO 

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



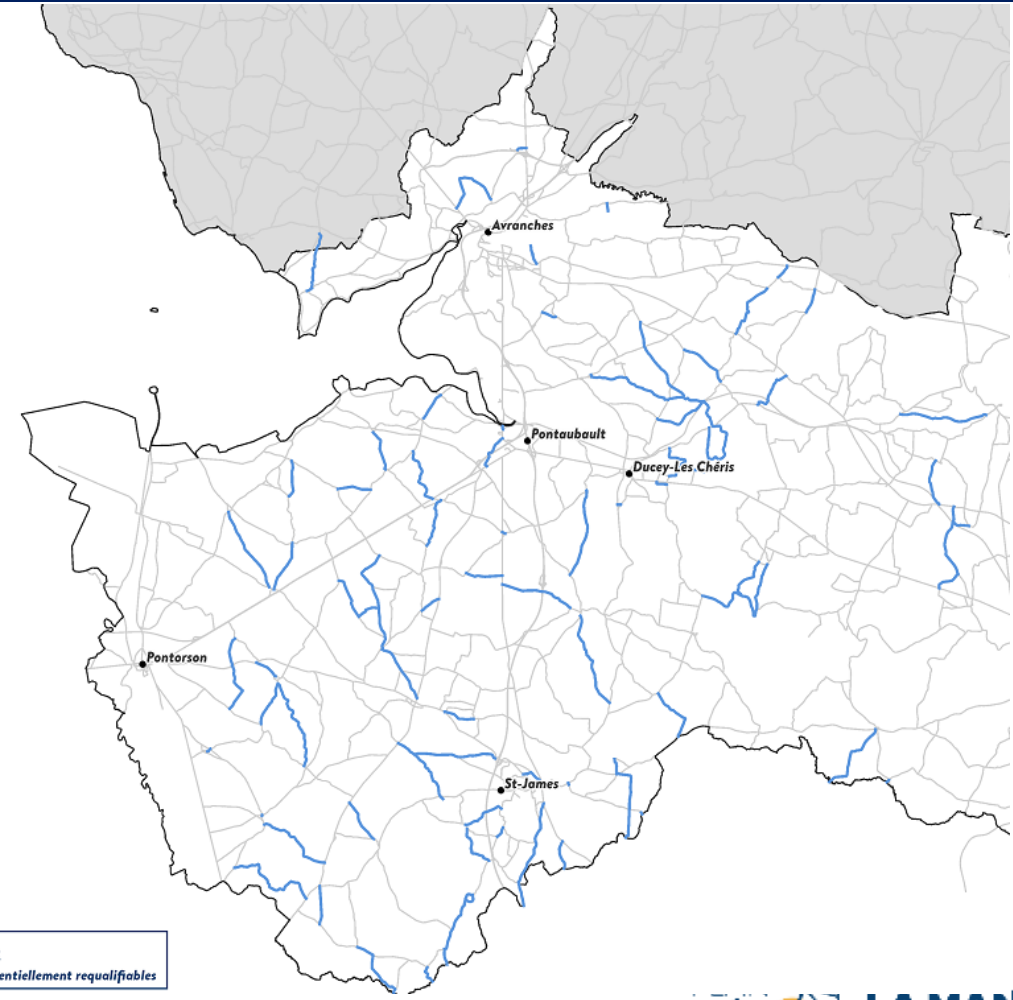
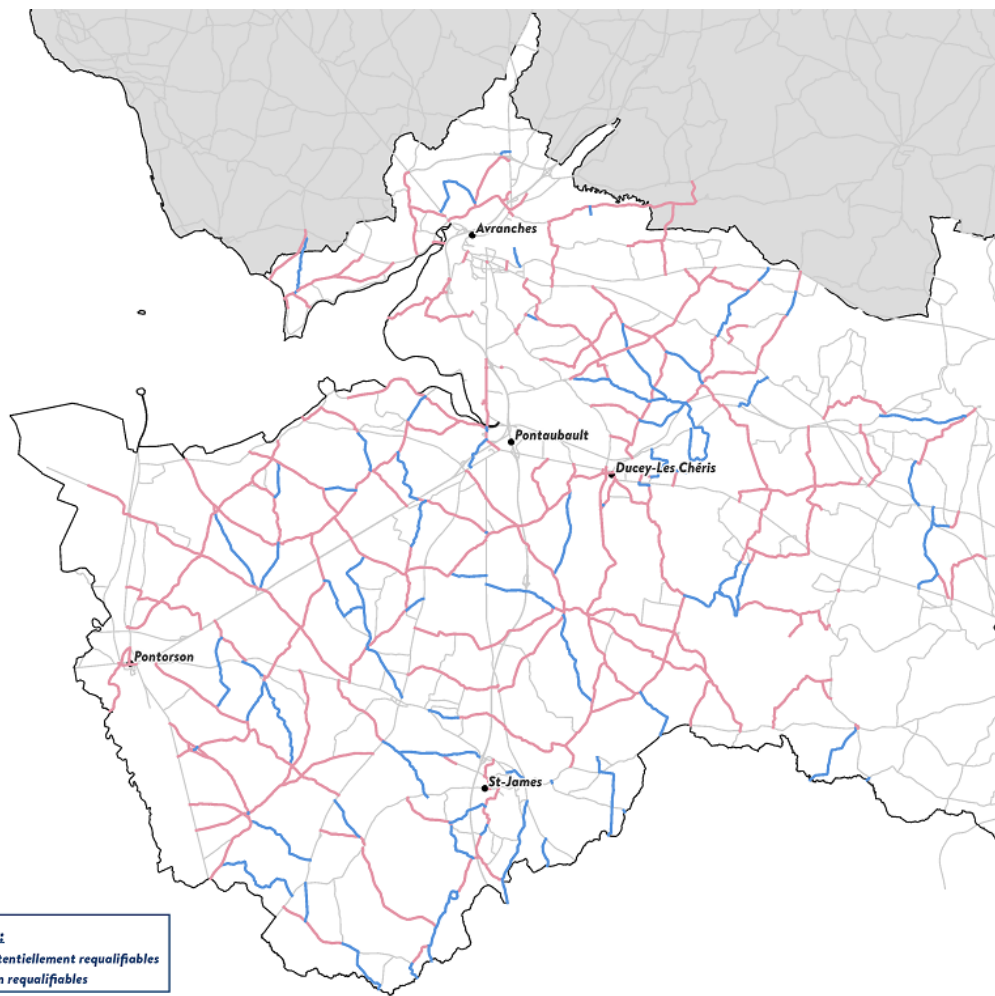
Requalification RD peu circulées en voies vertes



Démarche du CD 50

- Vote en session le 23/9/22 de l'«accélération du plan vélo» du Département de la Manche
 - Ambition d'expérimenter la réaffectation de RD peu circulées pour les mobilités actives
 - Basé sur l'évolution du code de la route via le décret 2022-635
- Recherche courant 2022 de communes prêtes à entrer dans l'expérimentation
 - Nombreux refus de maires ne souhaitant pas contraindre les automobilistes
 - Deux communes intéressées
- Recensement des RD requalifiables à l'échelle du Département
 - Identifier les routes sans contraintes à la requalification (circuit de bus – activités commerciales/touristiques – trafic)
 - Parmi le réseau secondaire du Département
- Démarche expérimentale sur 4,6 km, sans garantie de succès
 - Comptage trafic / vitesse à refaire en 2024
 - Comptage cyclistes pour appropriation
- Partenariat avec EPCI/communes
 - Prise en compte de cet outil dans les schémas directeurs cyclables

Inverser : identifier les RD qui ne peuvent pas devenir VV – exemple





Signalisation mise en oeuvre

